



L'OIT souffle ses 100 bougies

Vanessa Amboldi ■ Décembre 2019

Cette année, l'Organisation internationale du Travail, mieux connue sous son acronyme : OIT, atteint un âge plus que respectable... Désormais centenaire, cette composante des Nations-Unies constitue le seul organisme international dont le but est la défense des travailleuses et des travailleurs partout dans le monde. Véritable garante de la justice sociale, l'OIT a, au fil du temps, construit un véritable Code international du droit du Travail et veille à son application dans les 187 Etats-membres qui la composent.

Modèle unique en son genre, l'OIT est le seul organisme international au sein duquel siègent sur un pied d'égalité : gouvernements, syndicats et patronat. Un mode de concertation qui n'est pas toujours au goût de tous et qui est parfois remise en question. Pourtant, au fil des décennies, l'OIT a traversé la guerre, des crises économiques... Elle a aussi dû s'adapter à l'évolution de l'industrie et au défi de l'évolution technologique. Toujours avec un objectif : préserver les conquêtes sociales et faire face aux défis à relever en protégeant les travailleuses et les travailleurs.

Retour sur quelques moments-clés qui ont jalonné ces dix décennies d'existence...

1919 : naissance & temps de travail

A la fin de la Première guerre mondiale, l'instabilité est généralisée. Les conditions de travail se sont détériorées et sont au cœur des préoccupations de la population et des représentants politiques. C'est dans ce contexte que le Traité de Versailles crée l'Organisation internationale du Travail pour se pencher sur les questions liées au travail afin de « contribuer à promouvoir une paix fondée sur la justice sociale »¹.

Dès ses premières réunions, la Conférence internationale du Travail, organe décisionnel de l'OIT, adopte : 6 Conventions, 6 recommandations et 19 résolutions (en novembre 2019).

La première Convention de l'OIT régleme la durée du travail. « *La durée du travail du personnel ne pourra excéder huit heures par jour et quarante-huit heures par semaine* », précise son article 2.

« Aujourd'hui, les normes de l'OIT sur la durée du travail forment un cadre permettant de régler les horaires de travail, les temps de repos quotidien et hebdomadaire et les congés annuels. Ces instruments ont améliorés les conditions de travail qui à leur tour ont contribué à accroître la productivité de l'économie. »²

¹ In : *Magazine Travail*. Numéro spécial « L'OIT a 100 ans. Œuvrer pour la paix et la justice sociale ». Juin 2019. Page 7.

² Idem, page 7.

1929 : Grande dépression & chômage de masse

L'année 1929 est marquée par une crise économique mondiale : la Grande Dépression. Les années '30 démarrent sous le signe du chômage de masse. L'OIT s'attelle à trouver des solutions pour gérer celles et ceux qui se retrouvent sans emploi. La justice sociale, valeur-phare et fondatrice de l'Organisation, s'étoffe en intégrant les politiques d'emploi mais aussi les politiques budgétaires, commerciales et de travaux publics afin de redresser l'économie mondiale.

1939 : Conflit mondial & reconstruction

Dès le début de la 2^{ème} Guerre mondiale, l'OIT transfère son siège de Genève, en Suisse, à Montréal, au Canada et ce, pour des raisons de sécurité mais aussi pour pouvoir « survivre », - et poursuivre son travail. L'Organisation met rapidement en place une stratégie de reconstruction après le conflit mondial.

Et dès 1944, la Conférence internationale du Travail qui, rappelons-le, est l'organe de décision suprême de l'OIT, adopte la « Déclaration de Philadelphie » définissant le rôle de cette dernière dans le contexte mondial de l'après-guerre. Elle servira de source d'inspiration pour la Charte des Nations-Unies mais aussi pour la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. En 1946, l'OIT intègre l'ONU en devenant l'une de ses agences spécialisées.

La Déclaration de Philadelphie s'adresse à tous les êtres humains « *sans distinction de race, de croyance ou de sexe* ». Les droits des travailleuses et travailleurs sont réaffirmés. La lutte contre la pauvreté est mise en avant. Pour l'OIT, « le travail n'est pas une marchandise ». L'Organisation aura désormais un droit de regard sur les politiques économiques mises en place par d'autres institutions telles que le Fonds Monétaire International (FMI) ou la Banque mondiale,

En outre, l'OIT affirme « la liberté d'expression et la liberté d'association sont indispensables au progrès durable »³. Le droit à la négociation collective est mis en avant. Et en 1948, la Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical affirme que « le droit de s'organiser et de constituer des organisations d'employeurs et de travailleurs est la condition préalable à une négociation collective et un dialogue social authentiques entre les partenaires sociaux. »⁴

³ Idem, page 10.

⁴ Idem, page 10.

1951 : Egalité entre les femmes & les hommes

Avec l'arrivée des femmes sur le marché du travail, l'égalité entre les sexes est au centre des réflexions de l'OIT. C'est en 1951 que la Convention n°100 sur l'égalité de rémunération est publiée. Dans son sillage d'autres Conventions sont mises en place pour réduire les écarts entre les femmes et les hommes dans le monde du travail : la Convention n°111 de 1958 concernant la discrimination ; la Convention n°156 de 1981 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales ; la Convention n°183 de 2000 sur la protection de la maternité.

L'égalité salariale est l'un des combats-phares menés par l'OIT qui est active dans la Coalition internationale pour l'égalité salariale. Pour rappel, le principe de salaire égal à fonction égale est inscrit dans l'ADN de l'OIT dès sa création en 1919. Un combat centenaire qui, dans les faits, est encore loin d'être une réalité. Rappelons qu'en Belgique, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est encore de plus de 23% !

1964 : Non à l'Apartheid

Garante de la dignité et de la liberté de tous les êtres humains, l'OIT se distingue en condamnant la politique raciale du gouvernement d'Afrique du Sud. L'organisation déclare agir comme « *porte-parole de la conscience sociale de l'humanité* ».

« A côté de ce combat emblématique, il existe de nombreux autres exemples dans son histoire où l'OIT, fortement appuyée par le mouvement syndical, a joué ce rôle de porte-parole de la conscience sociale de l'humanité et de défense des droits humains, que ce soit vis-à-vis de l'Espagne franquiste, du Chili de Pinochet (...) »⁵

1969 : 50 ans & un Prix Nobel de la Paix

Un demi-siècle d'existence pour l'OIT qui a fonctionné sans discontinuer, même en temps de guerre. En guise de « cadeau d'anniversaire », l'Organisation se voit décerné le Prix Nobel pour le Paix visant à mettre en évidence l'objectif de justice sociale qu'elle poursuit au nom de la paix entre les nations.

⁵ In : « Centenaire de l'OIT : bilan et défis ». Brochure de l'IFSI-ISVI, FGTB. 2019. Page 7.

1977 : Focus sur les entreprises multinationales

Avec le développement du libéralisme et de la mondialisation, l'OIT décide de fixer un cadre à destination des entreprises multinationales. La volonté, au travers d'une Déclaration de principes tripartite « sur les entreprises multinationales et la politique sociale », est de rendre ces dernières « responsables » en termes d'emploi, de formation mais aussi de conditions de vie et de travail. Des principes adressés tant aux multinationales qu'aux responsables politiques et aux représentants des employeurs et des travailleurs.

1991 : Fin de la Guerre Froide

« Avec l'effondrement de l'Union soviétique en décembre 1991 et la fin de la Guerre Froide, l'OIT perd un peu de son attrait pour les employeurs et certains gouvernements qui avaient surtout vu dans l'institution un rempart contre la propagation de l'idéologie marxiste. »⁶

Le tripartisme – gouvernements, employeurs, syndicats – est alors remis en question. Certains sur le banc patronal demandant une réforme de l'OIT... Traduisez : des normes plus flexibles, moins nombreuses et un contrôle plus « souple ».

Cette remise en question ouvre une période de « doute » pour l'Organisation internationale du Travail... Ses fondements et son mode de fonctionnement seront-ils ébranlés ?

1998 : Un socle social pour l'économie mondiale

La fin de la décennie '90 offre à l'OIT un nouvel élan sous l'influence des organisations syndicales.

Tout d'abord, la Conférence internationale du Travail adopte une nouvelle Déclaration, la première depuis la Déclaration de Philadelphie de 1944. Cette nouvelle Déclaration, fondatrice de la vision de l'OIT pour le siècle à venir, réaffirme la liberté d'association et de négociation collective. Le travail des enfants, le travail forcé ainsi que la discrimination liée au travail sont abolies.

« La principale caractéristique de cet instrument est son universalité – tous les Membres s'engagent à respecter les principes et les droits qui font l'objet de la Déclaration en vertu de leur appartenance à l'OIT, qu'il aient ou non ratifié les conventions concernées. »⁷ Un principe qui fut, avant son adoption, controversé et remis en question par certains Etats.

La Déclaration de 1998 a ouvert la porte à l'instauration d'une « clause sociale », défendue bec et

⁶ Idem. Page 7.

⁷ In : *Magazine Travail*. Op cit. Page 18.

ongles par le directeur général d'alors, le belge Michel Hansenne. Une clause sociale, sorte de socle social minimal et commun, en réponse à une économie mondialisée. Une manière de faire respecter les droits fondamentaux énoncés par l'OIT dans les différents accords commerciaux mais aussi dans les programmes des institutions telles que le FMI ou l'OMC.

Bien qu'essayant le refus de certains Etats ou institutions, comme l'OMC, la clause sociale est tentante pour l'Europe ou les Etats-Unis qui intègrent les normes fondamentales de l'OIT figurant dans la Convention de 1998.

1999 : Travail décent

La « clause »/ « socle » social prendra rapidement forme dans la notion de « travail décent », portée et définie par l'OIT. Derrière cette notion, on retrouve les valeurs de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité, chères à l'Organisation et devant être réaffirmées dans une économie mondialisée.

Le travail décent devient le fer de lance de l'OIT et œuvrera en ce sens notamment avec, en 2011, l'adoption de la Convention n°189 sur les travailleurs et travailleuses domestiques. Ils sont plus de 60 millions dans le monde, en majorité des femmes et des personnes migrantes, à sortir de l'ombre en obtenant enfin la reconnaissance de leurs droits

Le travail décent, selon la définition de l'OIT, « résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».⁸

Partenaire incontournable de la défense des travailleurs et du travail décent, la sécurité sociale, véritable filet de protection pour accéder aux soins de santé et à une sécurité de revenu malgré les accidents de la vie, est défendue par l'OIT. Offrir une sécurité sociale à toutes et tous ou étendre la protection sociale est l'un des objectifs réaffirmés par l'Organisation.

⁸ In : « Centenaire de l'OIT : bilan et défis ». Op. cit. Page 10.

2009 : Crise économique et Pacte mondial pour l'emploi

La crise économique de 2008 a laissé des traces : chômage accru, augmentation de la pauvreté et des inégalités, faillites... En 2009, l'OIT adopte un Pacte mondial pour l'emploi pour répondre aux urgences issues de cette crise financière et bancaire. « Le Pacte donnait des orientations pour les politiques nationales et internationales visant à stimuler la reprise économique, à créer des emplois et à fournir une protection aux travailleurs et à leurs familles. »⁹

2012 : Premier syndicaliste à la tête de l'OIT

C'est l'ancien Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, Guy Rider qui est élu Directeur général de l'OIT en 2012. Dès la prise de ses fonctions, le syndicaliste souhaite inscrire l'OIT dans l'avenir en faisant conjuguer justice sociale et justice environnementale. Faire rimer lutte contre la pauvreté et lutte contre les changements climatiques est l'objectif affiché. L'heure de la « transition écologique » a sonné...

Une « juste transition » qui côtoie une véritable « crise des normes » au sein de l'Organisation. En effet, les représentants des employeurs bloquent les processus de contrôle des Conventions par l'OIT en remettant en cause le principe, pourtant fondateur, du droit de grève. Une crise qui n'est pas encore terminée et ternit quelque peu ce 100^{ème} anniversaire.

Vers le bicentenaire de l'OIT ? Quelques réflexions...

L'Organisation internationale du Travail, aujourd'hui centenaire, est toujours restée active. Créée pour défendre une société plus juste et protectrice des plus faibles, c'est sur des bases solides qu'elle a pu traverser les décennies et les différentes crises extérieures, ou en son sein, qui ont parcouru son histoire.

Mais aujourd'hui, l'économie se transforme à une allure folle. Les nouvelles technologies font évoluer le travail et le salariat, souvent au détriment des travailleuses et des travailleurs. Le système néolibéral se renforce en faisant fi de la protection des plus faibles et en multipliant les inégalités.

L'Organisation internationale du Travail a devant elle un sacré défi à relever, en tant que garante de la protection des travailleuses et travailleurs. Certes affaiblie et souvent remise en question au sein même de son fonctionnement tripartite, l'OIT reste un pilier pour la défense de la justice sociale et, aujourd'hui, environnementale.

⁹ In : *Magazine Travail*. Op cit. Page 21.

Une meilleure connaissance de son existence, de ses valeurs et de son fonctionnement par l'ensemble des citoyennes et des citoyens pourrait être une piste pour renforcer cette institution dont le grand âge pousse au respect...